



Dons et Legs

Fondation de la Résistance

Si vous souhaitez témoigner votre volonté de participation à la grande œuvre de mémoire historique et de formation civique qu'a engagée la Fondation de la Résistance, vous pouvez l'aider par des dons destinés à favoriser ses actions, ou par des libéralités versées à son capital dont les revenus doivent devenir suffisants pour assurer la pérennité de son action. Ainsi sera garantie, au-delà de la mort **des fondateurs et de leurs camarades survivants** de la Résistance, la transmission de nos valeurs aux **générations à venir**.

Les dons faits à la Fondation de la Résistance sont déductibles des revenus imposables des particuliers. La réduction d'impôt est égale à 66% du montant des sommes versées retenues dans la limite de **20%** du revenu imposable. En ce qui concerne les dons d'entreprises, ils sont déductibles à hauteur de **60%** des versements pris dans la limite de 5 pour mille du **chiffre d'affaires hors taxes**.

Les legs mobiliers ou immobiliers bénéficient du régime privilégié en faveur des **fondations d'utilité publique**. Nous vous invitons à retourner ce formulaire avec votre versement à : la Fondation de la Résistance - 30, boulevard des Invalides - 75007 Paris.

Prénom :

Nom :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Dès à présent, j'apporte ma contribution aux actions de la Fondation de la Résistance en versant _____ €

Chèque bancaire

Je désire recevoir un reçu CERFA

Envoyez-moi, sous pli confidentiel, la brochure « Dons, Donations, Legs. Savoir pour Prévoir »